Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

Secteur: SAINT DENIS A	N° de Convention : 33469
Article 1:	
circulaires relatives au " financement de matériel pédagog sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu ordi	t l'utilisation de matèriel acquis par l'Education Nationale suite aux gique adapté au bénéfice d'élèves présentant des deficiences inaire " : 221 du 29/10/01 - MENE0102353C,Circ IENA1/808/2001-2002/JYB-SB
Le Rectorat de la Reunion représenté par, Le Recteur de met à disposition de l'élève : SAMINADIN SHIVASS domicilié : Apt 13 HLM Palmes 4 rue Maxime Vallon Ho Le matériel pédagogique individuel adapté suivant : - Ordinateur, référence :TPD X230T immatriculé	EN Né(e) le : 07-05-2001 parau 97490 SAINTE CLOTILDE
Valeur globale du matériel prêté 822 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux affére	nts à sa scolarité.
Article 2:	
Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2017, et e	est révisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.
Article 3:	
Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclarent d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel sin	sur l'honneur ne pas avoir été bénéficiaires par un dispositif d'état nilaire à celui décrit dans le présente convention.
Article 4:	
du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontracta le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux affére lieu. Le cocontractant utilisateur et ses représentants sont	de veiller " en bon père de famille " à la garde et à la conservation ant utilisateur ne pourra utiliser, en classe et à son domicile, que dans ents à sa scolarité.Le tout à peine de dommages et intérêts, s'il y a tenus de porter à la connaissance du Rectorat tout sinistre affectant le 1884 du Code civil, le responsabilité des représentants de n autre que celle liée à l'usage conforme du matériel.
Article 5:	
La souscription d'une assurance contractée par les représe	ntants de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.
Article 6:	
	u domicile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de ent de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se
A SAINT DENIS le 04-09-2014	Livré le:
Pour le Rectorat:	NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE

1/1